



Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2014/ 99 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1: Délégation permanente est donnée à M. Yves LEFEBVRE, Directeur financier, juridique et logistique et Directeur des achats, à l'effet de signer au nom du Président directeur général :

a) tous actes, décisions, marchés publics, attestations et correspondances concernant les domaines financier, juridique et logistique (à l'exception des courriers parlementaires)

- soit lorsqu'ils ont fait l'objet d'une décision ou approbation par le Conseil d'administration
- soit lorsqu'ils n'engagent pas l'établissement à des dépenses supérieures à 90 000 € HT

b) Les conventions d'achat de biens ou de services ou de refacturation sans limitation de montant

c) les conventions de réalisation de prestations de service ne posant pas de questions de principe, principalement lorsqu'il s'agit de reconductions de dispositifs ou de conventions type, les avenants lorsqu'ils ne prévoient pas l'ajout de nouveaux dispositifs, et les conventions ou avenants pour lesquels l'urgence est avérée.

Sont toutefois exclus du champ de la délégation de signature, les conventions ou avenants ayant un impact financièrement négatif pour l'établissement.

d) l'ensemble des documents constitutifs d'une offre relative aux marchés publics auxquels l'ASP soumissionne dans le cadre de consultations relatives à des prestations entrant dans son champ de compétence et les pièces d'exécution s'y rapportant.

e) toutes pièces exigeant la signature du Président directeur général en sa qualité d'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement.

f) en qualité de notateur secondaire, les fiches d'évaluation annuelle du personnel dans le cadre des notes de service en vigueur.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves LEFEBVRE, délégations sont données à Mme Evelyne FAUGERAS et M. Jean-Michel DOUCET, Directeurs adjoints financier juridique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les documents visés à l'article 1.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves LEFEBVRE, de Mme Evelyne FAUGERAS et de M. Jean-Michel DOUCET, délégation est également donnée à M. Philippe FOUGERAS, Chef du service budget et finances, à l'effet de signer :

a) toutes pièces de dépenses, tous devis et bordereaux d'engagement, d'ordonnancement, mandats et ordres de paiement, ordres de recette ou de reversement, tous titres exécutoires,

b) les correspondances ou documents internes à l'établissement relevant de la Direction financière juridique et financière ne posant pas de question de principe.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves LEFEBVRE, de Mme Evelyne FAUGERAS et de M. Jean-Michel DOUCET, délégation est également donnée à Mme Anne-Flore ALAGUILLAUME, Chef du service juridique, à l'effet de signer :

a) toutes pièces de dépense ou de recette relatives à des frais de gestion afférents à des marchés publics ou conventions (ordres de recette, mandats, ordres de reversement, avis des sommes à payer et factures relevant de l'activité conventionnelle),

b) les correspondances ou documents internes à l'établissement relevant de la direction financière juridique et logistique ne posant pas de question de principe.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves LEFEBVRE, de Mme Evelyne FAUGERAS et de MM. Jean-Michel DOUCET et Philippe FOUGERAS, délégations de signature sont également données à M. Eric SALESSE, adjoint au chef du service budget et finances et en l'absence de ce dernier, à M Olivier PLESSY à l'effet de signer les documents visés à l'article 3.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves LEFEBVRE, de Mme Evelyne FAUGERAS, de M. Jean-Michel DOUCET et de Mme Anne-Flore ALAGUILLAUME, délégations de signature sont également données à Mme Géraldine PEYNY-TINGAUD et M. Mathieu LESCURE à l'effet de signer les documents visés à l'article 4.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves LEFEBVRE, de Mme Evelyne FAUGERAS et de M. Jean-Michel DOUCET, délégations de signature sont également données à M. Gilles SIEURAC, Chef du service logistique et patrimoine, et à Mmes Isabelle DUFOUR et Vanessa MARECHAL, Adjointes au chef du service logistique et patrimoine :

- a) à l'effet de certifier la liquidation des factures, signer tous devis, commandes dans la limite de 40 000 € HT, dans leur secteur d'activité,
- b) à l'effet de signer les correspondances ou documents internes à l'établissement relevant de la direction financière juridique et logistique ne posant pas de question de principe.

Article 8 : désignation des notateurs primaires de la Direction MM. Yves LEFEBVRE, Jean-Michel DOUCET, Philippe FOUGERAS, Gilles SIEURAC, Francis DELAGE, Hervé LE BERRE, Eric SALESSE, Olivier PLESSY et Mathieu LESCURE ainsi que Mmes Evelyne FAUGERAS, Anne-Flore ALAGUILLAUME, Isabelle DUFOUR, Vanessa MARECHAL, Géraldine PEYNY-TINGAUD et Carla DA SILVA-ROCHER ont délégation de signature des fiches d'évaluation annuelle du personnel en tant que notateur primaire.

Article 9 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 1^{er} mai 2014.

Fait à Limoges,

Le

14 MAI 2014


Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :

Agent comptable

Copies :

M. Yves LEFEBVRE
Mme Evelyne FAUGERAS
M. Jean-Michel DOUCET
M. Philippe FOUGERAS
M. Eric SALESSE
M. Olivier PLESSY
Mme Anne-Flore ALAGUILLAUME
Mme Géraldine PEYNY-TINGAUD
M. Mathieu LESCURE
M. Gilles SIEURAC
Mme Isabelle DUFOUR
Mme Vanessa MARECHAL
Francis DELAGE
Hervé LE BERRE
Carla DA SILVA-ROCHER
DFJL
DRH